



GOURNAY
SUR MARNE

DÉCISION DU MAIRE N° M 2025-02-01

Objet : Tarification du spectacle « la grande nuit de l'humour » du samedi 14 juin 2025

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2023-10 du 16 février 2023 relative à la création de catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

VU la Délibération n°2024-73 du 4 décembre 2024 relative à la modification des catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, évènements ou sorties organisés par la Ville,

CONSIDÉRANT la volonté de proposer des évènements culturels aux Gournaysiens,

DÉCIDE

Article 1 : de fixer le montant du spectacle « La grande nuit de l'humour » du samedi 14 juin 2025 selon le tarif unique E de la grille, soit 15 €.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 14 février 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le : 14 février 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL

